

**Cycle III amateur :
Certificat d'Études Musicales (CEM)
DOMINANTE INSTRUMENT POLYPHONIQUE
Durée de 2 ans (minimum) à 4 ans – 300 heures minimum**

À l'entrée dans le cycle, le service scolarité ouvre un livret informatique sur la base duonet du CRR, document que l'élève peut compléter et modifier par extranet tout au long de son parcours.

		heures			année	évaluation
		total	hebdo	an	nombre	
Module principal de pratique individuelle		149				
UE I.1	Interprétation du répertoire des différentes périodes de l'instrument (patrimoine et création) – 2 ans minimum	49,5	0,75	24,75	2	Examen
UE I.2	Groupe improvisation (pas de niveau spécifique)	33	1	33	1	CC
UE I.3	Déchiffrage en groupe de 3	33	1	33	1	Examen
UE I.4	Technique de grilles	33	1	33	1	CC
Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)		99				
UE II.1	Ensemble ou orchestre	66	1	33	2	CC
UE II.2	Musique de chambre (à partir de la deuxième année III ²)	33	1	33	1	Examen
Module complémentaire de formation et de culture musicales		55				
UE III.1	Instrumentation – Transcription	25	1,5	24,75	1	Examen
UE III.2	Participation projet CRR	30	–	–	–	CC
TOTAL		303 h				

**Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) :
DOMINANTE INSTRUMENT POLYPHONIQUE
Durée de 2 à 4 ans – 750 heures**

		heures			année	évaluation
		total	hebdo	an	nombre	
Module principal de pratique individuelle		231				
UE I.1	Accompagnement, déchiffrage, réduction, transposition, harmonisation clavier	99	1	33	3	
UE I.2	Initiation à la basse continue/grille	66	1	33	2	
UE I.3	Accompagnement en situation dans les classes sous forme de stage	33	1	33	1	
UE I.4	Groupe Improvisation/Invention (pas de niveau spécifique)	33	cours réguliers ou projets ponctuels			
Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)		181,5				
UE II.1	Pratique individuelle de l'instrument principal (uniquement pour les élèves non titulaires du DEM)	49,5	0,75	24,75	2	
UE II.2	Musique de chambre (si non validé auparavant)	66	1	33	2	
UE II.3	Initiation à l'accompagnement danse	33	1	33	1	
UE II.4	Pratique collective en ensemble	33	projets ponctuels			
Module complémentaire de formation et de culture musicales		330,00				
UE III.1	Formation musicale : lecture de partition, travaux d'écoute et d'écriture	148,50	cours d'1h30 ou 2h, organisés sur 2 ou 3 ans			
UE III.2	Analyse musicale : histoire, esthétique, analyse de partitions	99	1,5	49,5	2	
UE III.3	Écriture/création	33	1	33	1	
UE III.4	Cours complémentaire dans une discipline au choix	49,5	cours réguliers sur 1, 2 ou 3 ans			
Information sur les formations et les métiers de la musique (1)		33				
TOTAL		776				

(1) comportant également une information sur la facture instrumentale et une présentation de l'environnement social, juridique et économique

L'étudiant sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie au CRR d'Annecy/Pays de Savoie. Un diplôme national est en cours de réflexion au ministère de la culture et devrait être proposé pour la rentrée 2020. Les modalités d'obtention seront alors communiquées à tous les étudiants.

Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus. Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen et non excusé pourra être exclu après avis des enseignants. Trois avertissements entraînent la radiation définitive.

DÉPARTEMENT

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES



Accompagnement piano Lecture à vue piano NOTICE PÉDAGOGIQUE



Conservatoire (CRR)

Annecy // 10 Rue Jean-Jacques Rousseau / 04 50 33 87 18
Cran-Gevrier // 24 avenue Germain Perréard / 04 50 57 14 40
Seynod // 84 avenue des Neigeos / 04 50 63 52 52
www.crr.annecy.fr

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les dates d'inscriptions et les tarifs sont disponibles sur le site internet du CRR d'Annecy et sur le *Guide des enseignements & des pratiques* de l'année scolaire en cours.

Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Tout désistement de l'élève postérieur au 15 octobre engage le paiement intégral des frais de scolarité annuels.

Cours d'accompagnement et de déchiffrage réservés uniquement aux élèves des classes de piano permettant l'amélioration de la lecture, la découverte du répertoire, la pratique en groupe, l'apprentissage de l'accompagnement instrumental et vocal sous toutes ses formes et une spécialisation en accompagnement pour les élèves en CPES dominante accompagnement

Cours spécifiques en fonction de l'avancée dans le cursus :

- élèves en Cycle II.3 :

cours de base de lecture à vue pris en compte pour l'UV pratique collective du BEM

- élèves en Cycle III :

cours de lecture a vue pris en compte dans l'UE du module associé de pratique collective du CEM

- élèves en CPES piano :

cours d'accompagnement menant à l'UE accompagnement du module complémentaire du DEM

- élèves en CPES dominante accompagnement

(voir détail tableau cursus au verso)

Il est obligatoire pour les pianistes de suivre le cours de base de lecture à vue dès le cycle II.3 pour intégrer ultérieurement le cours d'accompagnement UE complémentaire CEM ou DEM (suivant admission).

Cours de base de lecture à vue CII

Pour les élèves de fin de Cycle II.3 piano uniquement.

Suivi du cours : jusqu'à l'admission en Cycle III - 1 à 2 an(s),

Durée des cours : 1h hebdomadaire à 4 étudiants

Contenu :

- lecture à vue : attitude et technique de base
- initiation à l'accompagnement
- réalisation de grilles de chanson
- harmonie
- improvisation sur différentes grilles
- pratique collective

Contrôle à la fin de chaque année :

- une lecture à vue

Cours de lecture à vue CIII

Admission dès l'entrée en Cycle III piano.

Durée des études : 1 à 3 an(s)

Durée des cours : 1h hebdomadaire à 4 étudiants

Contenu :

- déchiffrage sous diverses formes (solo, 4 mains, accompagnement ...)
- notion d'harmonie pratique
- grilles de chanson
- improvisation
- accompagnement ponctuels ou sous forme de stage, d'élèves de Cycles I et II

Épreuves : obtention de l'UE complémentaire du CEM

- une lecture à vue
- une basse continue à réaliser
- une grille de chanson à réaliser

CPES dominante accompagnement

Conditions d'accès à l'examen d'entrée en CPES : être titulaire du BEM piano ou avoir été admis en CPES piano.

Examen d'entrée CPES :

- une épreuve de piano
- accompagnement préparé (morceau diffusé une semaine avant le concours d'entrée)
- une lecture à vue
- une épreuve de culture et de formation musicale
- un entretien

Il n'existe pas de perfectionnement instrumental au CRR après le CEM, hormis pour les élèves qui n'auraient pas encore validé leur baccalauréat, ceux-ci intègrent une formation continuée, avec suivi de 2 pratiques collectives obligatoires. En revanche, il est possible d'intégrer des groupes pour poursuivre une pratique amateur : chœurs, groupes musique actuelle ou jazz, orchestres, ...).

➤ **Cycle III** (détail temps de cours tableau à droite)

A l'issue du cycle II, l'élève qui souhaite poursuivre son apprentissage peut s'orienter vers :

Le cycle III amateur diplômant (détails au dos de la notice)

Entrée automatique suite à l'obtention de l'UV d'instrument de fin de cycle II. Passerelle possible vers les classes préparatoires à l'enseignement supérieur au cours du cycle, sur examen.

ou

Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES)

(détails au dos de la notice)

Ouvertes aux élèves souhaitant s'engager dans une carrière professionnelle musique, danse, théâtre.

